

DISCOURS DE L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE  
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRENOBLE  
DE MADAME LE PRESIDENT DU 22 JANVIER 2021

L'audience solennelle est ouverte.

Monsieur le préfet,

Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs,

Monsieur le président du conseil départemental,

Madame le premier président, Monsieur le procureur général,

Mesdames et Messieurs les élus,

Madame, Monsieur les présidents de la chambre régionale des  
comptes et du tribunal administratif,

Mesdames et Messieurs les représentants des services de police, de  
gendarmerie, des douanes, de l'administration pénitentiaire et de la  
protection judiciaire de la jeunesse,

Madame le bâtonnier, Mesdames, Messieurs les membres du conseil  
de l'ordre,

Mesdames, Messieurs,

Nous remercions chacun de vous d'assister, par voie dématérialisée,  
à l'audience solennelle de rentrée du tribunal judiciaire de Grenoble  
qui marque l'ouverture de l'année judiciaire 2021.

De manière inédite, le respect des règles sanitaires ayant réduit de  
près des deux tiers la capacité d'accueil de nos salles d'audience,  
Monsieur le procureur de la République et moi-même vous  
proposons d'assister à distance à notre audience solennelle de  
rentrée, via le présent enregistrement auquel vous avez accès sur le  
site de la cour d'appel de Grenoble.

Ce procédé n'altère en rien l'attachement que nous portons au  
rapprochement de nos services respectifs, tout particulièrement avec  
les vôtres Monsieur le Préfet. Nous savons bien, après cette année si

particulière, que la qualité des liens et des partenariats que nous avons tissés avec chacun de vous aura permis de surmonter ou d'amoinrir bien des obstacles, et nous vous en remercions très sincèrement. Nous demeurerons très attentifs en 2021 à maintenir la qualité, la finesse et la chaleur de nos échanges.

La loi nous prescrit, au nom de principes à valeur constitutionnelle, de vous présenter l'activité de la juridiction en ce début d'année. Je vous le dis, nous nous conformons à cet exercice avec grand plaisir. Cette audience solennelle est également, et nous avons décidé de commencer par-là, l'occasion de circonscrire une nouvelle année.

Ainsi, au nom de tous les magistrats et fonctionnaires de ce tribunal, au nom de Monsieur le procureur de la République et en mon nom personnel, nous formons pour vous-mêmes, vos familles, vos collaborateurs, ordres professionnels ou associations que vous représentez, nos meilleurs vœux pour une année sereine, constructive et, j'ose le dire, heureuse.

Madame le premier président, soyez remerciée pour le soutien et l'accompagnement technique, toujours bienveillants, que vous m'avez accordés depuis mon arrivée à Grenoble. Ils me sont précieux au quotidien, tout spécialement lors de cette année si particulière.

Monsieur le procureur général, votre parfaite compréhension des problématiques pénales de ce ressort ainsi que votre capacité à les mettre en perspective sont des atouts que vous faites partager et dont profite notre tribunal.

Monsieur le procureur de la République, j'avancerai quelques mots avant de poursuivre, afin de saluer notre complicité professionnelle, qui s'est tissée en quelques semaines, et nous amène à mettre en place des actions et dérouler des projets en parfaite concertation et dans le respect de nos responsabilités respectives. Merci de votre

accueil et de votre attention à mon égard. Je m'attacherai pour ma part au maintien de ce bel équilibre, fructueux, dans notre relation.

Le directeur des services de greffe judiciaires, Monsieur Frédéric Le Naour, personnalité non moins essentielle de ce tribunal, a la belle et délicate mission d'animer les services de greffe, composés de 139 fonctionnaires, et de s'assurer des bonnes conditions de fonctionnement de notre juridiction. Monsieur le directeur Le Naour est l'homme qui, dans la ligne des instructions et des moyens délégués par Madame le premier président et Monsieur le procureur général, a garanti la poursuite d'activité de nos services dans le strict respect des règles sanitaires, en cette année si terriblement marquée par la COVID. A ce titre, et pour sa capacité à parfaitement décliner nos orientations, Monsieur le procureur et moi-même souhaitons publiquement le remercier aujourd'hui ainsi que toute son équipe de fonctionnaires œuvrant pour cette juridiction dans des conditions si particulières.

Nos remerciements s'adressent également à Monsieur Stéphane Darrin, directeur délégué des chefs de cour, ainsi qu'à ses services qui ont œuvré en coulisses afin de minimiser les risques sanitaires au palais de justice, ce dont chacun a profité.

L'intervention des services communs doit également être saluée s'agissant de l'approvisionnement en matériel de protection sanitaire et du nettoyage renforcé, je le souligne, de nos espaces de travail ainsi que des salles d'audience.

A mes côtés, beaucoup connaissent le premier vice-président Jean-Yves Durand, chargé de l'intérim du président il y a quelques temps. Monsieur le premier vice-président a parfaitement assuré l'intérim de la présidence, du mois de mars au mois de mai, en pleine gestion de crise, ce dont je le remercie chaleureusement comme tout le tribunal.

A ma gauche, la première vice-présidente Anne Chambellant, en charge de l'imposant service civil, et qui a la lourde tâche, je le souligne, de fusionner, depuis le mois de janvier 2020, les contentieux de l'ex tribunal d'instance avec ceux du tribunal de grande instance, pour créer le tribunal judiciaire.

Aux côtés de Monsieur Durand, la première vice-présidente, Delphine Humbert, responsable de l'animation du service de l'état des personnes et des affaires familiales, contentieux combien délicat et dont la part chiffrée dans l'activité du tribunal demeure, malgré les réformes successives, particulièrement élevée. Près de 60% des décisions civiles concernent en effet les familles, je le précise.

La première vice-présidente Emmanuelle Bouyé, qui anime l'important service pénal de la juridiction, est, hélas, empêchée d'être à nos côtés. Le service pénal regroupe en effet les formations du tribunal correctionnel et de police, le service de l'instruction qui

gère les procédures pénales les plus complexes et dont les cabinets sont d'année en année toujours plus chargés. Il comprend également le service des juges des libertés et de la détention, dont les compétences ne cessent de s'étendre et le service de l'application des peines, fortement mis à contribution afin d'assurer, notamment, l'application des peines à la maison d'arrêt de Varcès, mission encore plus délicate cette année pour des raisons sanitaires que chacun porte à l'esprit.

Comme chacun le sait ici et comme nos concitoyens le vivent, l'activité pénale du tribunal judiciaire de Grenoble mérite également une attention particulière. J'appelle ainsi de mes vœux, et je sais que nul ne me démentira, un renforcement des équipes qui s'y consacrent, de sorte, d'une part, d'augmenter notre capacité de jugement à la hauteur des forts enjeux de ce ressort, mais également, d'autre part, de compléter notre service de l'instruction avec un cabinet supplémentaire qui pourrait être spécialisé en matière d'environnement, dans le sens des réformes actuelles, ce qui est une des caractéristiques de notre ressort.



Cette année aura été particulière. N'ayant pas eu l'occasion de vous être présentée dans les formes, puisque j'ai été nommée par décret du 29 mars 2020, en période de confinement, permettez-moi de vous dire combien je suis fière qu'une si belle juridiction, couvrant un ressort aussi exceptionnel aux plans géographique, humain, économique, environnemental, dont les acteurs publics, comme privés contribuent à la richesse, m'ait été confiée par le Conseil supérieur de la magistrature.

Madame le bâtonnier, notre collaboration si fructueuse aura permis en quelques mois de surmonter de nombreuses difficultés et de préparer les réformes qui sont intervenues ainsi que celles à venir. Aujourd'hui les relations entre le tribunal et le barreau, basées sur la confiance et le respect des prérogatives de chacun ainsi que sur le partage de notre intérêt commun pour un service public de la justice

de qualité, peuvent être qualifiées d'excellentes. Je m'en réjouis et comptez sur moi pour toujours œuvrer en ce sens.

Avant de vous rendre compte, comme il se doit de l'activité de la juridiction, clôturant ainsi l'année passée, et d'esquisser à grands traits les lignes de notre action pour l'avenir, je souhaite ajouter quelques mots à l'attention de mes très chers collègues et des fonctionnaires.

Les échanges que j'ai pu avoir, durant ces premiers mois passés à leurs côtés me permettent de vous dire combien ils sont animés d'une haute conscience professionnelle et d'une motivation infaillible, que la masse de travail, considérable de ces derniers mois, et les difficultés sanitaires n'auront aucunement altérées.

Il importe en effet de souligner le bilan global de l'année 2020. L'épidémie de COVID a bien sûr fortement ébranlé notre juridiction,

comme tant d'autres entités. Notre organisation, notre fonctionnement, nos besoins, nos habitudes, ont dû être adaptés, nous obligeant par exemple à réduire notre capacité de jugement afin de préserver la santé de tous.

Pourtant, comment ne pas le souligner, le tribunal judiciaire de Grenoble présente un bilan de son activité 2020 démontrant sa capacité à surmonter cette période de crise.

Si vous ne deviez retenir que quelques données, sachez que nous avons déjà retrouvé, grâce à un formidable élan collectif, un délai de traitement de nos procédures équivalent, et même parfois meilleur que celui de 2019, et ce pour l'essentiel de nos procédures civiles.

Quant à la situation particulière du service des affaires familiales, il convient de relever que la période de confinement n'aura pas amoindri ses saisines. Et donc, les délais moyens d'audiencement des procédures de divorce ont augmenté passant de 5 à 10 mois. Des mesures sont, je le précise, déjà à l'œuvre afin de redresser cette

situation. Elles porteront pleinement leurs fruits à la fin du premier semestre 2021, de sorte à ramener ce délai à 5 mois.

L'exercice 2020 restera également marqué par une très forte augmentation des procédures civiles urgentes, devant le président comme devant le juge aux affaires familiales. Pour illustrer mon propos, notons que :

- 89 ordonnances de protection ont été rendues par le juge aux affaires familiales en 2020 contre 64 en 2019. Il est vrai qu'il s'agit là d'une des conséquences de la forte implication de la juridiction en matière de violences envers les femmes ;
- 939 décisions ont été rendues, sur requête au président, ce qui représente une augmentation de non moins 48 % des saisines par rapport à 2019 ;
- 372 décisions ont, enfin, été rendues par le juge aux affaires familiales en matière de référé, représentant, c'est à noter, plus de 61 % d'augmentation par rapport à 2019, toujours.

S'agissant des données chiffrées de la juridiction, je vous précise qu'une plaquette dématérialisée détaillant les données statistiques par service est à votre disposition sur le site de la cour d'appel. Quelques extraits sont diffusés à l'occasion de cette audience. Sa seule lecture atteste du dynamisme de la juridiction, dans tous les domaines. Ce qui doit être relevé spécialement cette année.

Je reviendrai rapidement sur les perspectives 2021, après votre exposé Monsieur le procureur de la République. Pour une fois néanmoins et en peu de mots, je vous livre une appréciation en matière de comparutions immédiates : malgré les restrictions de déplacements, les comparutions immédiates se sont maintenues à un haut niveau en 2020. Et, je souhaite souligner, avec mes collègues du siège, la grande qualité des procédures soumises par vos soins au tribunal après enquêtes des services de gendarmerie et de police.

Je souhaite également assurer chacun de l'engagement des magistrats du siège pour faire face, dans la mesure des moyens dont

nous disposons, à la pression pénale croissante de ce ressort depuis plusieurs années.

Pour y répondre, dès 2020, grâce à la mobilisation du greffe comme des magistrats, des audiences supplémentaires ont été créées, alors même que nous connaissons un important sous-effectif de fonctionnaires comme de magistrats du siège.

Dans ce contexte, nous avons ainsi pu créer deux audiences correctionnelles mensuelles de juge unique ainsi que des audiences de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

Il est temps monsieur le Procureur de la République, de vous donner la parole.

[Discours de Monsieur le procureur de la République]

Alors que nous nous acheminons vers la fin de cette audience solennelle, il reste à évoquer très rapidement les perspectives pour 2021.

Des projets de juridiction ont mobilisé les services dès 2020, et se poursuivront en 2021. L'objectif, comme toujours, est de poursuivre notre action vers une justice plus moderne, plus accessible et plus efficiente.

Ainsi nous attacherons nous à fluidifier la chaîne pénale, depuis le bureau de l'exécution ouvert l'été dernier, jusqu'aux services prescripteurs, en passant par les services stratégiques de l'audiencement et du correctionnel. Nous souhaitons ainsi que notre juridiction puisse donner sa pleine mesure à la réforme des peines.

La réforme de l'ordonnance de 1945, qui entrera en vigueur en mars 2021 a été largement anticipée grâce à la réorientation de plus de 200 procédures et le soutien de magistrats supplémentaires délégués par les chefs de cour. La situation se présente bien, notre stock est parfaitement maîtrisé. Nous aurons l'occasion encore, et je m'en

réjouis madame le bâtonnier, d'échanger sur les modalités de sa mise en œuvre et peut-être, d'établir pour la défense des mineurs une convention rénovée entre le tribunal pour enfants et le barreau.

Ce rapprochement a déjà eu lieu entre le barreau et le service des affaires familiales, la réforme étant entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier. Des solutions pragmatiques et respectueuses des cadres juridiques ont été trouvées, ensemble, pour la mise en œuvre de la réforme du divorce. Comme l'illustre la mise en place d'un système local de prise de date des audiences. Nous espérons ainsi donner au service des affaires familiales, si sensible, sa pleine capacité à intervenir au cœur de sujets qui paraissent parfois modestes mais qui sont toujours fondamentaux dans la vie de nos concitoyens.

Bien d'autres actions se poursuivront en 2021, l'élargissement du périmètre de déploiement de la communication électronique à la procédure civile bien sûr, et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.



Surtout, cette audience ne peut s'achever sans dire combien 2021 sera une année consacrée à davantage faciliter l'accès à la justice. L'excellence de nos délais de traitement en matière de demande d'aide juridictionnelle, délai de moins de 15 jours aujourd'hui, en est un bon moyen. Ce délai remarquablement court, nous permet d'appliquer depuis le premier janvier, la réforme de l'aide juridictionnelle dans les meilleures conditions possibles et ce malgré son haut niveau de complexité technique.

L'ouverture du site internet du conseil départemental de l'accès au droit, que j'ai le grand plaisir de vous annoncer pour finir, sera un formidable outil de communication avec nos concitoyens. Des informations pratiques y figureront sur les non moins 21 points d'accès au droit du département de l'Isère. De nombreux services d'accompagnement y seront proposés, comme les permanences des avocats, les conciliateurs, l'accueil des victimes, la médiation civile et familiale, les écrivains publics, ou encore les psychologues spécialisés en matière de violences conjugales... Et bien d'autres actions que le temps ne me permet pas de citer. Nous veillerons ensemble, je sais la

mobilisation de vous tous en ce sens, à élargir encore cette offre et surtout, à ce qu'elle réponde, toujours, au plus près, des besoins de nos concitoyens.

Monsieur le procureur, avez-vous d'autres réquisitions ?

Le tribunal vous donne acte, Monsieur le procureur, de vos réquisitions,

Constate qu'il a été satisfait aux prescriptions de l'article R.111-2 du code de l'organisation judiciaire,

Dit que du tout il sera dressé procès-verbal versé aux minutes de la juridiction.

Le tribunal vous remercie de votre attention et espère vous retrouver prochainement à l'occasion de moments de convivialité lorsque la situation sanitaire nous y autorisera.

L'audience est levée.

